



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FIPD

APPEL A PROJETS 2024

L'appel à projets Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 (FIPD) est lancé.

L'emploi des crédits FIPD doit permettre la mise en œuvre d'orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Vous pouvez télécharger le guide pratique concernant les 40 mesures et la boîte à outils à l'adresse suivante :

<https://www.cipdr.gouv.fr/prevenir-la-delinquance/20202024-2/>

Ces crédits qui ont vocation à soutenir les politiques de prévention de la radicalisation et de la délinquance sont déclinés à travers 4 programmes :

- un programme D consacré aux actions de prévention de la délinquance,
- un programme R consacré aux actions de prévention et de la radicalisation,
- un programme S consacré aux projets :
 - de sécurisation des écoles
 - d'équipement des polices municipales (gilets pare-balles, caméras piétons et terminaux portatifs de radiocommunication)
 - de vidéoprotection de voie publique.

- un programme K consacré aux actions de sécurisation des sites sensibles et culturels au regard des risques de terrorisme.

Votre demande de subvention doit être déposée uniquement par :

- la plateforme « Subventia » pour les programmes D et R , accessible à l'adresse suivante :

<https://subventions.fipd.interieur.gouv.fr>

- voie électronique, pour le programme S et K à l'adresse suivante :
pref-fipd@ardennes.gouv.fr

Au plus tard le vendredi 8 mars 2024, délai de rigueur.

Le formulaire de demande de subvention est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1271>

Dans le cadre du renouvellement d'une action, vous veillerez à adresser préalablement à mes services un bilan financier et qualitatif de l'action subventionnée. Aucune nouvelle demande ne sera examinée, si ce bilan n'est pas fourni.

Pour être éligibles, les projets déposés, ne doivent, en aucun cas, avoir débuté avant l'autorisation de commencement d'exécution délivrée par mes services.

Les opérations présentées devront impérativement être réalisées en 2024.